



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
**SAINT-PREX**  
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 22 septembre 2017

Au Conseil communal de  
Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 05/08.2018  
concernant demande d'un crédit pour financer la participation communale à  
la réfection du pont supérieur des Iles et le remplacement de la conduite  
d'eau potable**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon le règlement du Conseil, la Commission des finances doit se prononcer sur le financement du préavis en titre.

La commission des finances s'est réunie le 3 septembre et était composée de:

Messieurs    Michel Conne, Président  
                  Alexandre Buvelot  
                  David Clénin  
                  Marc Häfliger  
                  Henri Haller  
                  Anthony Hennard

Madame Sylvie Fuchs était excusée.

Nous relevons que la marge de manœuvre de la Commune liée conventionnellement à la Confédération suisse est inexistante.

Nous devons financer notre part quant à la réfection du pont (CHF 100'000.) et le remplacement de la conduite d'eau potable (CHF 35'000.-).

Sur la base des informations en notre possession, nous avons évalué la situation financière et les engagements pris à court et moyen terme et long terme.

Nous pouvons vous confirmer que nous pouvons assurer le financement du crédit mentionné ci-dessus soit par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

En considération de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis ainsi que celles de la commission ad hoc telles que présentées il y a quelques instants et d'assurer le financement sollicité.

Commission des finances



Henri Haller  
Rapporteur